



Saint-Laurent, le 29 mars 1982

Monsieur Marcel Brien
Directeur des Services pédagogiques
Cégep de Saint-Laurent

Monsieur,

Les étudiants en Cinéma, suite à une assemblée générale modulaire, se posent de sérieuses questions quant à l'accessibilité et l'efficacité pédagogique du service audio-visuel du collège.

Dans un premier temps, nous exigeons que le service audio-visuel soit ouvert de 8h00 à 18h00 parce qu'il y a des cours jusqu'à 18h00 ou tout simplement parce que nous voulons travailler en dehors des heures de cours (d'autant plus que les pondérations le prévoient).

En Cinéma, l'audio-visuel n'est pas un simple appoint (ou divertissement) mais carrément notre coffre d'outils (donc indispensable). Et comme nous ne pouvons pas travailler le soir ou les fins de semaines, il faut nous permettre de le faire au moins pendant les heures de cours.

Dans un deuxième temps, nous remettons en question la disponibilité du technicien. Il est aberrant de constater que son temps est presque entièrement consacré à des étudiants (par exemple, ceux de géographie) pour qui l'audio-visuel n'est pas indispensable... alors que notre apprentissage en dépend.

Nous n'exigeons pas que la disponibilité du technicien nous soit entièrement consacrée, mais que, en tant qu'étudiants, de Cinéma nous ayons priorité. Nous avons besoin d'un technicien. Il est inconcevable que les étudiants en Cinéma ne puissent utiliser, à pleine capacité, les ressources présentes de 8h00 à 18h00.

...2

Pour ces raisons nous vous demandons de reconsidérer le mode de fonctionnement du service audio-visuel et, de prendre les mesures qui s'imposent le plus rapidement possible. Nous attendons de vous une entière collaboration à cet effet.

Demeurant à votre entière disponibilité,

(représentant)
(co-signataire)
(co-signataire)